

prenait des notes, les conditions de l'option que le gouvernement de Québec avait consentie au syndicat belge. Cet incident de l'histoire de la concession de l'Abittibi est tellement invraisemblable que je ne puis résister au désir de vous donner textuellement le témoignage qui a été rendu à la cour, lors du procès Assena.

Voici comment s'exprime le baron, en réponse aux questions posées par Maître Laflamme :

" J'ai profité de l'occasion pour tâcher de savoir ce qui avait été dit au conseil des ministres, quand on avait donné cette option-là. C'est pour la première fois que j'ai su que le prix (de 70 cts de l'acre) était trop cher. J'ai fait des annotations au crayon sur la table, où nous mangions. Au fur et à mesure, je crayonnais et je prenais des notes.

" Q.—En sa présence ?

" R.—Oui, Monsieur.

" Q.—Et sans secret ?

" R.—Oui, Monsieur.

" Q.—A-t-il dit comment les affaires s'étaient passées au conseil des ministres ?

" R.—Il m'a dit que c'était trop élevé et qu'on avait ri de nous.

" Q.—Qui avait ri de vous ?

" R.—Les ministres. Naturellement eux le faisaient pour un bien. Ils le faisaient pour vendre plus cher possible, leurs terrains. J'ai dit à mes syndicataires que j'avais appris par M. Prévost que c'était trop cher.

" Q.—A-t-il été question du fait que vous aviez été fourré dedans ?

" R.—Il m'a dit : " Vous payez trop cher. Vous n'avez pas de bonnes conditions. Vous ne devez pas payer la redevance de la " coupe." J'ai fait des annotations au crayon pendant ce temps-là. On m'a dit : " Vous devez obtenir vos lettres patentes tout de suite et vous ne devez pas payer de redevances sur le bois après cet achat, ce que vous obtiendrez."

Il m'a dit : " Vous devez aussi obtenir l'option du droit de mines sur le terrain concédé " comme permis d'exploration."

Il disait : " Vous devez avoir " tous ces terrains-là sous permis " de recherches de mines pour que " personne ne puisse y venir."

Il m'a dit : " Vous obtenez tout cela."

Ensuite j'ai communiqué cela à MM. Goethals et DeJardin."

M. Prévost entendu ensuite comme témoin n'a pas contredit cette partie importante du témoignage du baron de l'Épine.

Et que dit M. Turgeon sous serment ?

" Ces messieurs (du syndicat) avaient appris dans l'intervalle que les terres agricoles dans la province de Québec se vendaient vingt-cinq cents et trente cents de l'acre... Ces messieurs de l'autre côté (de l'océan) ont eu des renseignements venant évidemment d'ici."

Ces renseignements portèrent leurs fruits et peu après le retour du Baron au pays une nouvelle demande (Lettre No. 190) fut présentée le 25 août 1906 au département des terres par l'agent du syndicat belge. Elle fixait à 30 cts l'acre le prix offert, le paiement auquel devait être reparti en quinze versements annuels et égaux.

### L'exploration Obalski

Malgré les pressantes sollicitations du baron de l'Épine et les efforts savamment combinés de M. Turgeon, le syndicat ne voulut jamais se porter l'acquéreur de l'option que le ministre des terres avait consentie en sa faveur. En Belgique on voulait, au préalable s'assurer de la valeur du terrain, et, à cette fin, on organisa une exploration qui eut lieu dans le cours de juin et juillet 1906. M. Obalski, un autre intime de M. Turgeon, employé public, au service de l'État en qualité de surintendant des mines, fut placé par le syndicat à la tête du parti explorateur et trouva le moyen, en servant deux maîtres à la fois, de prélever simultanément double mouture d'argent, une sur le syndicat belge, et l'autre sur vous.